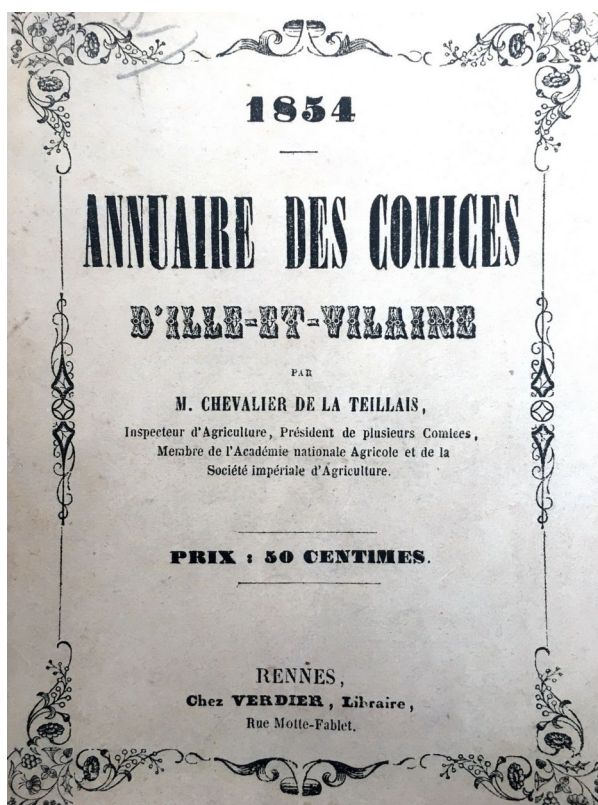


Chevalier de la Teillais, entre Empire et République

Georges Guitton, décembre 2022

Acigné Autrefois

Sous le Second Empire, Jules Chevalier de la Teillais fut le maire d'Acigné. Il garda son mandat sous la Troisième République, mandat au cours duquel il mourut après avoir administré Acigné pendant 18 ans (1860-1878). Il n'avait alors que de 53 ans. Ses deux parents eux aussi étaient morts jeunes quand lui-même n'avait que 4 et 7 ans.



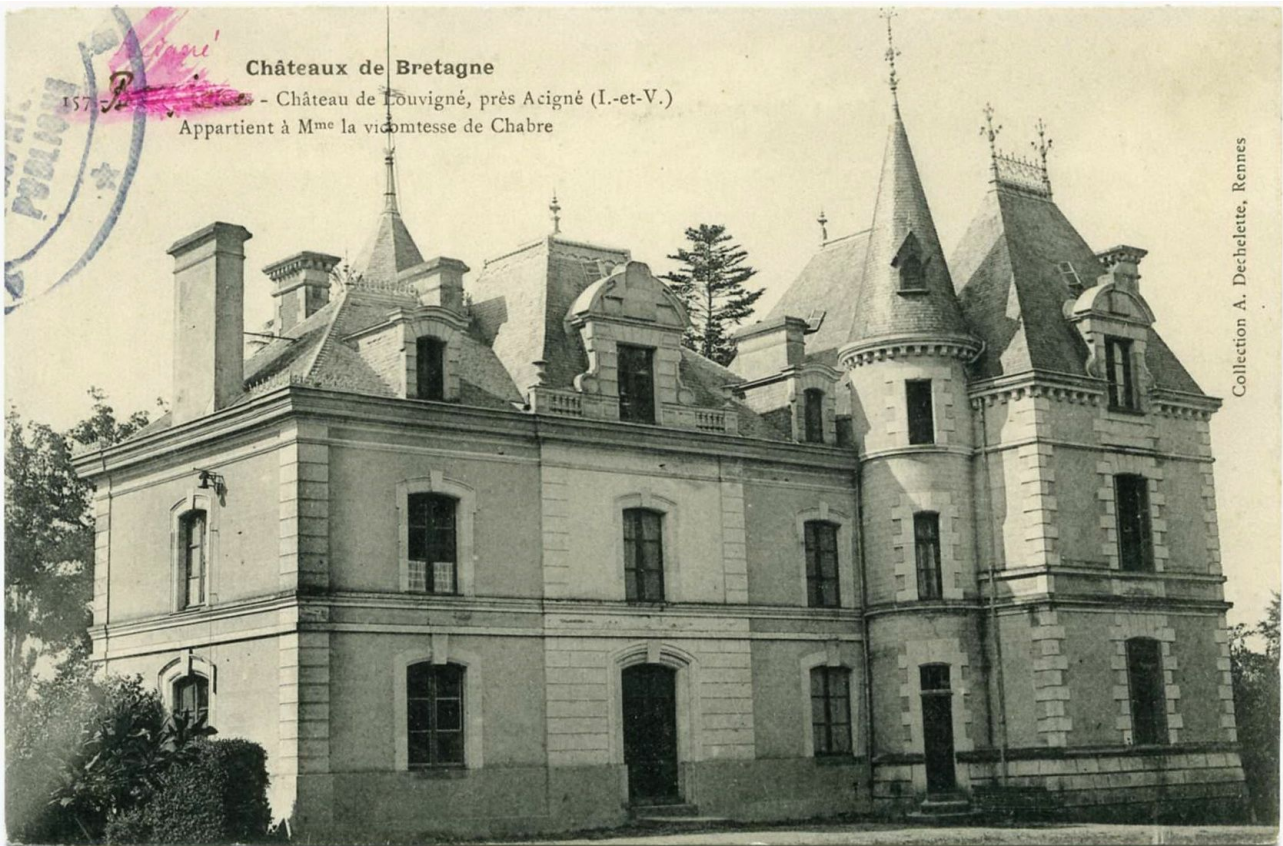
De la Teillais est représentatif de la bourgeoisie éclairée du Second Empire : à la fois conservateur sur le plan politique et « progressiste » sur le plan technique. Il fut le défenseur de la civilisation rurale qu'il disait menacée par « l'enfer » des villes industrielles. Sa grande affaire fut le développement de l'agriculture auquel il se voua corps et âme. Il occupait sous Napoléon III la très officielle fonction d'inspecteur départemental de l'Agriculture en Ille-et-Vilaine. Il est présenté alors comme professeur à « l'école d'agriculture de Rennes », qui désigne probablement la Ferme-école des Trois-Croix, devenue ensuite l'École pratique d'agriculture de Rennes (ne pas confondre avec l'École nationale supérieure d'agriculture de Rennes qui s'installa à Rennes en 1894, après la mort de la Teillais). Dans le même temps, Jules fut à la pointe du combat pour le développement des comices agricoles cantonaux. On se demande comment lui vint cette vocation agronomique à laquelle rien apparemment ne le prédisposait puisque, né à Vitré en 1825 d'un père avocat, il a lui-même suivi des études d'avocat à Rennes.

Avant même de s'installer à Acigné, Jules Chevalier de la Teillais était très investi dans les instances agricoles du département.

Le « château de Louvigné »

En dépit de sa visibilité publique, on sait peu de choses de la personne de Chevalier de la Teillais. Ses nombreuses interventions dans la presse et la poignée de livres qu'on lui doit laissent dans l'ombre sa vie personnelle. Ainsi, cherchera-t-on en vain un portrait de lui, qu'il soit photographique ou pas. De même l'on continue d'ignorer quand et pourquoi il arriva à Acigné. Ce fut probablement vers 1855. D'où venait-il ? On l'ignore, mais sûrement de la proche région puisqu'il était déjà président honoraire d'une dizaine de comices d'Ille-et-Vilaine, également secrétaire du comité des comices de Rennes.

Il s'installa au manoir de la Boissellerie à l'est de la commune, en bordure de la forêt de Chevré. À un moment donné, dans les années 1870, il fit sans doute raser cette vieille demeure pour édifier en lieu et place un charmant petit château romantique que l'on peut toujours admirer. Il lui donna même le nom plus classieux de « château de Louvigné » par référence au village situé non loin de là.



Le château de la Boissellerie, que Chevalier de la Teillais fit construire dans les années 1860-1870.

Il construit à côté du château une belle ferme, type « ferme-modèle ». Il dû en superviser l'activité et y mettre en pratique ses idées sur l'élevage et les cultures.

M. Chevalier devient de la Teillais

Il ne fait aucun doute que ce notable rural adorait les titres et les honneurs. Au départ, il s'appelle simplement Jules Chevalier. Trop banal, pas assez glorieux. Il y ajoute un « de la Teillais » au parfum de noblesse. Il emprunte pour cela à un lieudit de la commune voisine de La Bouëxière où son ancêtre Julien Chevalier avait été sénéchal au XVII^e siècle. Un des descendants de ce Julien avait possédé à Acigné le manoir de la Havardière, ce qui pourrait expliquer que Jules fut porté à s'enraciner dans notre commune. Ce lieudit La Teillais permet donc à M. Chevalier de se fabriquer un nouveau nom afin d'étoffer son identité. Pendant des années il va utiliser ce patronyme en dehors de toute autorisation. Pour en acquérir le droit, il lui fallut patienter longtemps. Enfin, le 25 juillet 1860, un décret de Napoléon III est promulgué qui autorise M. Chevalier, tout juste devenu maire, « à ajouter à son patronyme celui de de la Teillais, et à s'appeler, à l'avenir, Chevalier de la Teillais ». Il ne s'en priva pas, s'honorant même du titre de « comte » et se dotant d'un blason aristocratique dit « *de gueules à un cheval gai, effaré d'argent, au chef échiqueté d'or et d'azur* ».

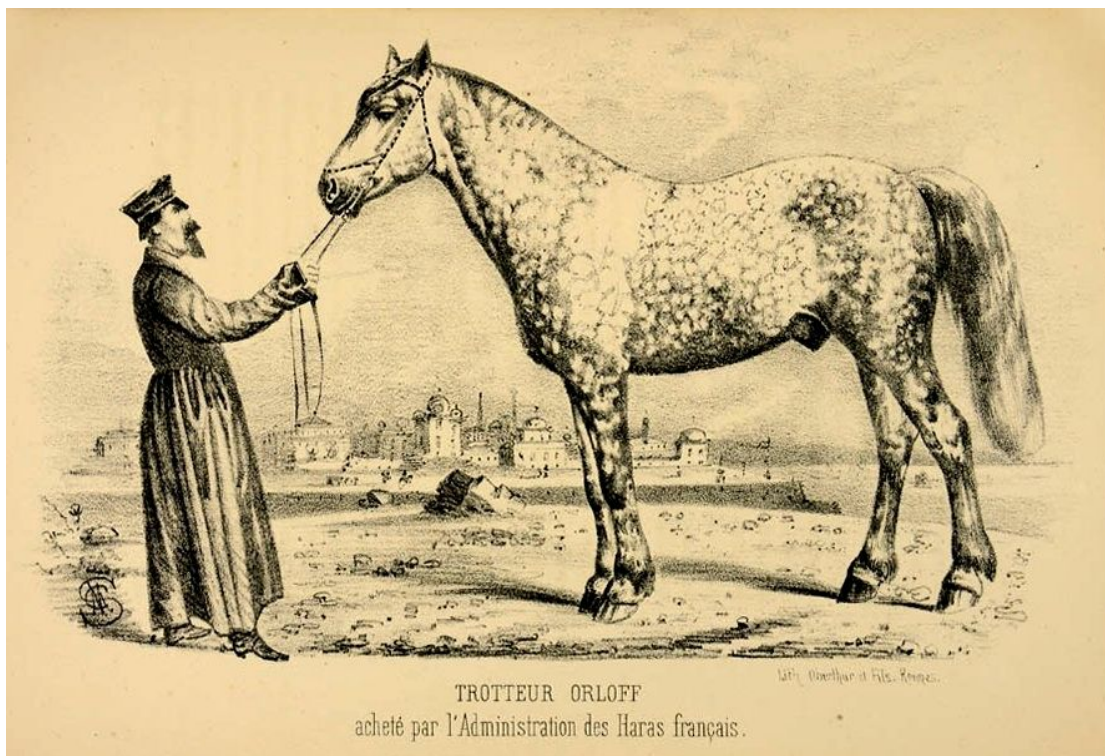
Au travers de cet écusson, Jules exprimait son fol amour des chevaux, lui à qui le comice agricole de Cesson avait attribué une mention d'honneur « pour une jument suitée d'un bon poulain » en 1855, ce qui prouve qu'il pratiquait l'élevage. Deux ans plus tôt, il avait mené



Le blason de Jules Chevalier.

campagne auprès du préfet pour que soit créée à Rennes une École de dressage, ceci pour favoriser l'élevage du cheval à une époque où l'on dénombrait déjà quelque 2000 chevaux dans les fermes des quatre cantons de Rennes.

Vrai spécialiste de la gent chevaline, Chevalier publia en 1869 une *Étude sur les chevaux russes* qui continue de faire référence aujourd'hui car il fait la part belle dans cet ouvrage à la célèbre race des trotteurs Orloff (ou Orlov), dont un spécimen avait été acquis par les Haras français. La Teillais est cité dans un ouvrage récent de Jean-Louis Gouraud, spécialiste de l'histoire équestre, pour ses propos vantant les Orloff : « Supérieurs par la beauté, la souplesse des muscles et l'élégance des mouvements aux chevaux anglais, les chevaux Orloff sont admirablement disposés pour les exercices de haute-école. Ayant plus de force, plus de taille, plus de volume que le cheval arabe, ils sont précieux dans les exercices militaires, par leur facilité à changer d'allure et leur obéissance. »



Chevalier de la Teillais vanta les chevaux Orloff venus de Russie (illustration figurant dans son livre Études sur les chevaux russes, 1869).

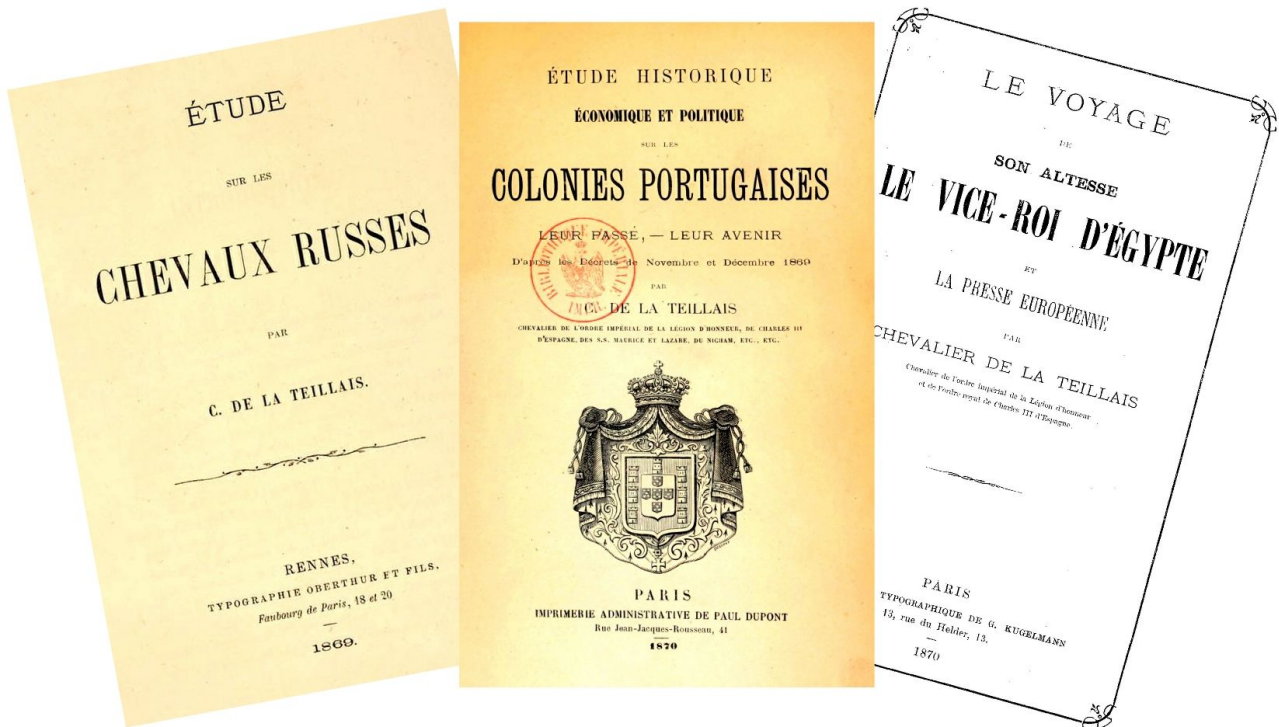
Légion d'honneur et autres médailles

Avide de reconnaissance, Chevalier collectionna les distinctions. Dès l'âge de 29 ans, il obtient la croix de chevalier de la Légion d'honneur au titre de l'agriculture alors qu'il vient de publier à la demande du préfet un Annuaire des comices d'Ille-et-Vilaine. Plus tard, en 1871, il est promu officier de la Légion d'honneur, cette fois par le ministère de la Guerre pour avoir été l'année précédente chef de bataillon des mobilisés d'Ille-et-Vilaine.

Mais là, stupeur ! Jules découvre sur le diplôme que son nom a été amputé et écorché : le « Chevalier » est passé à la trappe, seul subsiste « de la Teillais ». Le décoré se démène, engage une procédure et finit par faire modifier le papier officiel.

À cette époque, c'est une avalanche de titres, la plupart d'obédience étrangère, qui viennent dorer sa médaille : commandeur du Nichan Iftikhar (Tunisie), de l'ordre d'Isabelle la Catholique (Espagne), de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare (Savoie), de l'ordre royal de Charles III (Espagne), de l'ordre du Christ (Portugal)... Jules est sur tous les fronts. Administrateur des chemins de fer du Salvador ainsi qu'on le découvre dans une réclame parue dans la presse, il exprime l'éclectisme de

ses passions dans une série d'ouvrages aux thèmes disparates. Trois titres au cours de la seule année 1870 : *Étude historique, économique et politique sur les colonies portugaises : leur passé, leur avenir* (279 pages), *Le voyage de son altesse le vice-roi d'Égypte et la presse européenne*, (236 pages), concernant la visite du khédive Ismaël Pacha l'année précédente en Europe, et *Victoires et conquêtes de la Suède depuis le X^e siècle jusqu'à nos jours* (240 pages).



Tout au long de sa carrière, Chevalier de la Teillais s'avéra un rédacteur prolifique sur des sujets des plus variés.

Nommé maire en 1860

C'est pourtant l'époque où la charge de maire occupe une grande partie de son temps. La première fois, il est élu en 1855, mais doit se contenter d'un poste d'adjoint du maire et médecin, François de Montigny. En 1860, il accède aux fonctions de premier magistrat, mais sans être élu par ses pairs. Il est simplement nommé par le préfet Paul Féart, lui-même grand défenseur de l'agriculture. C'est Napoléon III qui a instauré ce mode de désignation des maires, à vrai dire peu démocratique. Aux élections suivantes d'octobre 1870, La Teillais intègre à nouveau le conseil municipal. Mais les temps ont changé, vaincu par la guerre, Napoléon III a été capturé par les Prussiens, la Troisième République s'est installée. Jules Chevalier ayant beaucoup flagorné l'ancien pouvoir impérial, il se retrouve en disgrâce. C'est le notaire d'Acigné, maître Escolan, qui est alors désigné maire par le préfet. Mais il s'agit d'une nomination provisoire car sept mois plus tard chaque municipalité peut enfin élire son maire selon la procédure républicaine qu'avait reniée Napoléon III. C'est ainsi que Chevalier de la Teillais retrouve sa place de maire, le 7 mai 1871, élu par son conseil avec 10 voix sur 11. Mais la trêve démocratique est de courte durée puisqu'en 1874, le gouvernement de Broglie revient à la règle « impériales » qui veut que les maires soient nommés par le préfet. De la Teillais conserve alors son poste mais seulement pour quatre ans puisqu'il meurt en plein mandat, en 1878, remplacé par Pierre Georges, agriculteur à Monthélon. À noter que depuis 1874, Chevalier siégeait également comme conseiller général élu du canton de Vitré.

Des opinions conservatrices

En dépit de la III^e République désormais installée, le maire d'Acigné a gardé ses convictions politiques très conservatrices puisqu'en 1871 il fait imprimer chez Oberthür une *Lettre d'un maire aux 36 000 maires de France*. Ce libelle de 20 pages est une charge en règle contre l'administration et les fonctionnaires ainsi qu'une critique cinglante du suffrage universel, lequel ne trouve grâce à ses yeux que lorsqu'il s'applique... aux élections municipales, les seules qu'il juge valables ! Nostalgique du régime napoléonien, il commet d'ailleurs dans cette *Lettre* un lapsus en désignant l'État sous le nom « d'Empire » alors que nous sommes en République depuis plusieurs mois ! Même bévue de sa part le 1^{er} janvier 1873, quand il tamponne une délibération municipale avec un sceau portant l'effigie de l'aigle impérial. Ce qui lui vaut un coup de semonce de la préfecture qui l'« invite formellement à ne plus se servir du cachet à aigle ».



Signature d'une délibération du conseil municipal d'Acigné de début 1873, toujours tamponné avec le sceau impérial par le maire et biffé par le préfet.

C'est l'époque où, à Paris, il enflamme l'auditoire de la Société des Agriculteurs de France avec un réquisitoire contre l'exode rural. Face à la décreue galopante de la population, seule la mise en place de secours charitables peut nous sauver, dit-il. Et empêcher les jeunes de migrer vers les villes, « tous y trouvant une augmentation de salaire considérable, surtout les ouvriers » et les domestiques. Derrière cela, Chevalier voit le risque que la terre, faute de bras, devienne inculte. Le seul remède pour les ruraux, écoutez bien, ce n'est « ni le café ni le théâtre », ni un prix de journée à 5 francs, ni l'omnibus ni le chemin de fer, non, c'est de respecter la simplicité de mœurs des campagnards et d'organiser une sorte d'assistance sociale et médicale. Tel est le discours qui sera imprimé en 1873 par la Société des Agriculteurs de France dans un ouvrage de La Teillais, intitulé *Discours et Rapports*.

Un premier magistrat actif

Maire attentionné, Jules Chevalier retranscrit lui-même sur registre les comptes rendus du conseil municipal, d'une belle écriture et avec toutes les précisions souvent interminables qu'il juge nécessaires. La lecture de ces registres renseigne sur l'activité volontariste de La Teillais. Il s'y révèle en magistrat pointilleux, rigoureux et soucieux des règles. Ainsi qu'en homme de pouvoir solitaire et auto-satisfait : « je me félicite de l'amélioration heureuse que j'ai pu apporter », pavoise-t-il après l'installation à son initiative du premier réverbère d'Acigné en 1861.

Les sujets que traite la municipalité sont toujours les mêmes et en nombre restreint. Thème principal : les chemins et les routes, voies toujours défoncées et boueuses. On s'attache à guérir cette plaie à coups de drainages, d'empierrements, d'impôts prélevés et de réquisitions des hommes de la commune. Second sujet, l'amélioration du bourg avec des rectifications de rues, des travaux d'alignements, des réparations à la « Maison commune » (mairie), des acquisitions de terrains et la création d'un nouveau cimetière... Troisième sujet, l'école, ou plutôt les écoles. Enfin la question sociale est toujours présente sous la forme de subsides alloués aux indigents. On remarque que sur tous ces thèmes, l'assemblée de 11 membres vote comme un seul homme.

Bienfaiteur de l'agriculture

Pendant ce temps l'agriculture reste la grande préoccupation de Jules de la Teillais. Il préside le comice du canton de Rennes sud-est vingt ans durant. Il apparaît tout au long de ces décennies comme le grand maître des concours agricoles en Ille-et-Vilaine.

Homme de plume, il nous a laissé comme nous l'avons vu un tas de publications auxquelles il faut ajouter de courts textes de circonstances telle cette *Circulaire relative à une réunion des présidents des comices agricoles d'Ille-et-Vilaine*, imprimée chez Oberthür en 1869. Ou encore ce *Rapport présenté par M. de La Teillais, au nom de la commission nommée pour la répartition des sommes de 1 000 francs et 500 francs aux cultivateurs d'Ille-et-Vilaine*, publié en 1874 par la puissante Société des agriculteurs de France. Praticien de l'agriculture, il possède aussi à Louvigné sa propre exploitation, une ferme que l'on dirait modèle où ses produits (chevaux, porcs, cultures) sont régulièrement primés lors du comice cantonal.

Depuis son château, Jules exerce sur la paysannerie des alentours un magister de « conseiller agricole » avisé, efficace et sans nul doute bienveillant. Il a un dada : le drainage, technique vouée à « révolutionner » la terre. Non content d'avoir fait assécher par ce moyen les chemins inondés de la commune, comme l'entrée de la route de Noyal ou le chemin de Liffré, il promeut cette technique d'assainissement dans toutes les parcelles qui l'entourent.

Aujourd'hui encore on peut trouver à Acigné des agriculteurs de souche qui se souviennent des bienfaits que Jules Chevalier de la Teillais apporta à leurs arrière-grands-parents ou à leurs trisaïeuls. Dans la partie orientale de la commune, il encouragea sans répit l'assèchement des terres humides. Il parvint ainsi à améliorer le rendement des récoltes et donc le revenu des cultivateurs. Laissant dans la population agricole, par-delà les générations, un souvenir chargé de reconnaissance.

Une famille nombreuse

Un mot sur sa famille de Jules Chevalier. Ce que l'on en sait se limite à de simples aperçus généalogiques. Dans sa demeure de Louvigné - La Boissellerie, six enfants lui sont nés mais de deux mères différentes. Sa première femme, Jeanne Gallois, épousée à Paris en 1856, mourut cinq ans plus tard à l'âge de 32 ans, laissant trois orphelines, Marguerite, Marie et Valentine, qui, elles aussi, eurent une vie brève. Après six ans de veuvage, Jules se remaria à Paris en 1867 avec Caroline Pascault de Poléon, 25 ans, dont il aura deux fils et une fille, nés autour de 1870 : Charles-Édouard, Christian et Marie-Antoinette¹.

¹ Un des fils de Charles-Édouard (1868-1961), Olivier Chevalier de la Teillais mourut en héros de l'aviation à la fin de la Grande-Guerre ; Anne-Elisabeth, sa sœur (1907-2001), se maria avec Louis de Talhouet de Boisorhand, du château de la Lambardais à Maure-de-Bretagne. Une autre branche de la famille est issue de Marie-Antoinette Chevalier de la Teillais (1872-1934), fille de Jules Chevalier, qui s'allia par mariage à la famille Duschesne de Lamotte. La fille de Marie-Antoinette, Yvonne (1893-1969), se maria avec Pierre de Scey-Montbéliard, famille demeurant toujours au château de Buthiers en Haute-Saône.

Après la mort de Jules en 1878, Caroline resta veuve, vivant au château de la Boissellerie où elle portait le titre de comtesse. Elle mourut au début du XXe siècle à une époque où elle avait quitté Acigné depuis plusieurs années.



Porte d'un buffet que Chevalier de la Teillais a fabriqué ou fait fabriquer. Actuellement propriété de ses descendants, la famille de Scey-Montbéliard en Haute-Saône, ce meuble affiche le blason du maire d'Acigné ainsi que sa devise très dynamique : « Souvent effrayé. Jamais effrayé ».